



# REGLEMENT PARTICULIER

## 20ème édition Internationale

### « Du Guignol de Lyon »

Les 9 & 10 & 11 novembre 2019

1. Cette compétition de Badminton est régie par les règles officielles du badminton 2019-2020 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. La compétition est ouverte à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du **jeudi 24 octobre 2019**. Le tournoi est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N1-N2-N3-R4 ».
3. Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.
4. Les joueurs étrangers peuvent participer à cette compétition mais devront envoyer une attestation de licence aux organisateurs avant la date du tirage au sort.
5. Pour les joueuses et joueurs classés « R4 » le jour du tirage au sort, ils ne seront pas prioritaires par rapport aux N3. Ils pourront alors être en liste d'attente.
6. Le Juge-Arbitre sera : M. Julien Lamercrier du CBV 38 (Vienne). Ses décisions sont sans appel. Toutes contestations ou réclamations devront être présentées par le responsable du club présent dans le gymnase.
7. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
8. Les tableaux proposés sont : les simples dames & hommes le samedi 9 novembre 2019, les doubles dames & hommes le dimanche 10 novembre 2019 et les doubles mixtes le lundi 11 novembre 2019.
9. Les tableaux seront constitués en poules de 3 ou de 4 avec 2 sortants selon le nombre de joueurs et de paires dans chaque série.
10. Regroupements proposés : Les tableaux seront composés par séries (3 à 4 séries) selon le CPPH.
11. L'inscription est autorisée sur 3 tableaux.
12. Le montant de l'inscription s'élève à 20 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 22 € par joueur(euse) pour 2 tableaux et 25 € par joueur(euse) pour 3 tableaux.

13. Le mode d'inscription et de paiement se fera façon individuelle ou via le club du joueur(euse). 3 feuilles d'inscriptions maximum par clubs. Par chèque bancaire ou par virement.
14. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « RSL Grade 3 »
15. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage jusqu'aux finales et dans la mesure du possible les finales pourront être arbitrées.
16. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
17. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par les Juges-arbitres.
18. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
19. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voir plus avec l'accord des joueurs(euses) concerné(e)s).
20. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
21. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque.
22. Tout volant touchant des éléments de structure et filins du gymnase sera déclaré « faute ». 2 lets au service pour toute structure et filins.
23. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Merci de respecter le nombre de 2 conseillers techniques maximum par demi-terrain.
24. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains.
25. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 22 octobre 2019. Le classement du joueur(euse) sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le jeudi 24 octobre 2019.
26. Tout(e) joueur(euse) forfait après la date du tirage au sort et avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
27. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de simple peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le (la) joueur(euse) défaillant(e) ne peut être remplacé(e) que par un(e) joueur(euse) inscrit(e) au tournoi avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente avec l'accord du joueur(euse) encore en lice. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
28. Le Badminton Club de Lyon décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
29. Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.
30. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

*Bon tournoi à tous.*

*Juge-Arbitre Principal : Julien Lamercerie*

